



Cahier des Charges du CHALLENGE DES DIRIGEANTS

1) - DISPOSITIONS GENERALES :

- **OBJECTIF :**

Réunir tous les acteurs majeurs du département lors d'une journée conviviale où seront organisés un concours de pétanque et un repas.

- **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- . Les participants doivent détenir une licence FFP-JP valide à la date de leur inscription au Challenge.
- . La composition du Comité ou Conseil d'Administration du club doit avoir été transmise au Comité Départemental avant les inscriptions.

- **FORMATIONS :**

Le concours de pétanque se déroulera en TRIPLETTES FORMÉES composées de licenciés :

- . Initiateurs
- . Educateurs
- . Arbitres
- . Membres du Comité Départemental
- . Membres d'une Commission Départementale sans être membres du Comité Départemental
- . Vérificateurs aux comptes
- . Membres du Bureau ou du Conseil ou Comité d'Administration d'un MEME CLUB affilié à la FFP-JP, ceux-ci pouvant être associés aux licenciés des catégories ci-dessus s'ils appartiennent audit club.

- **EQUIPES :**

Pour les clubs, le nombre d'équipes est limité à 2 équipes par club ; il n'y pas de nombre limité d'équipes pour les équipes formées de licenciés appartenant uniquement aux autres catégories, le panachage étant autorisé entre ces autres catégories.

- **ORGANISATION :**

Confiée par le Comité Départemental à un club ayant effectué une candidature dans les délais impartis
Le challenge a lieu généralement le premier samedi ou dimanche de mars et le concours se déroulera uniquement en salle de 12 à 16 pistes minimum.

2) – ORGANISATION TECHNIQUE DU CONCOURS :

- **ARBITRAGE :**

Inutile vu le caractère convivial de cette journée

- **TIRAGES AU SORT et TENUE DES GRAPHIQUES :**

A la charge du club organisateur aidé si besoin par le Comité Départemental

- **FORMULE :**

- . Concours en 3 parties par tirage au sort intégral à chaque partie avec prise en compte soit du nombre de partie gagnées et du goal average, positif ou négatif, soit uniquement du nombre de partie gagnées, selon décision du Comité Départemental ou de la Commission Sportive du Comité qui sera annoncée avant le jet du but.
- . Toutes les parties commenceront en même temps pour chaque tour.
- . Si nécessaire, la 3^e partie pourra être jouée en temps limité, celui-ci ne pouvant être inférieur à 45'

. Le classement sera effectué par rapport au goal average total des 3 parties, et en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le départage se fera par rapport au goal average de la 1^o partie, puis si nécessaire par celui de la 2^o partie.

- **JET DU BUT DU CONCOURS :**

15 h 00 précises le samedi ou 9 h 00 précises le dimanche, les tirages de la 1^o partie devant avoir été effectués au plus tard un quart d'heure avant le jet du but.

3) – ORGANISATION LOGISTIQUE :

- **INSCRIPTIONS :**

. Uniquement par courrier à l'aide du formulaire remis par le Comité Départemental

. Pas de frais de participation

. Organisation, affiche, plan d'accès, menu et formulaire de réservation des repas à envoyer par le club organisateur au minimum un mois avant la date du Challenge à tous les clubs FFP-JP du Pas de Calais, ainsi qu'au responsable départemental de la Commission des Arbitres, au Président et au Secrétaire Général du Comité Départemental, et aux Présidents de Districts.

. Le formulaire d'inscription au concours, ainsi que le formulaire de réservation des repas accompagné obligatoirement du chèque correspondant, seront à retourner, au plus tard 15 jours avant la date du Challenge, au Président du club organisateur, à charge pour celui-ci de communiquer dans les 48h la liste des équipes inscrites au Président du District du club organisateur aux fins de vérifications de la validité de ces inscriptions.

- **DOTATION ET REMISE DES RECOMPENSES :**

. Un trophée fourni par le Comité Départemental sera remis à l'équipe vainqueur du concours

. Un Challenge fourni par le Comité Départemental sera remis à l'équipe vainqueur du concours pour 1 an, et restera définitivement au Club l'ayant gagné 3 fois, les équipes non représentatives d'un Club ne pouvant prétendre à cette attribution définitive.

. D'autres lots et coupes peuvent être remis par le club organisateur s'il le désire

. La remise des récompenses sera effectuée à l'issue du concours

. La présence de personnalités municipales serait souhaitable à cette remise de récompenses

- **BUVETTE ET REPAS :**

. Sur le site du concours, le club organisateur tiendra à son profit une buvette à des tarifs modérés

. L'organisation du repas est entièrement à la charge du club organisateur.

. Le but principal de cette journée étant la convivialité, le coût du repas se doit d'être raisonnable.

